

Concept de protection pour les entraînements dès le 28 août 2020

Responsable plan Coronavirus pour le CPT : Valérie Gerber

Nouvelles conditions cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les élèves du CPT étant répartis en groupes fixes, la traçabilité est possible.

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque. Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler. **Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires du CPT pour toutes les personnes âgées de 10 ans ou plus et dans les vestiaires et lors des entraînements ou compétitions dans d'autres patinoires. Les vestiaires du bas de la patinoire de Tramelan seront aménagés afin de pouvoir respecter le plus possible les distances.**

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage. **Les patineurs et patineuses sont responsable de se laver les mains avant les cours**. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition par la Commune de Tramelan dans la limite des stock disponibles.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus. Les listes seront déposées au local du CPT après chaque entraînement.

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de **Valérie Gerber**. Si vous avez des questions, veuillez la contacter directement.

(Tél. +41 79 699 36 59 ou valsevger@bluewin.ch)

6. Prescriptions spécifiques

Les enfants de plus de 10 ans, les adultes ainsi que les personnes à risque sont priés de porter un masque dans les vestiaires.

Seuls les enfants de **7 ans et moins** peuvent être accompagnés **d'une et une seule personne** dans le vestiaire. Cette personne sera munie d'un masque.

Pour les autres élèves, les parents sont priés d'attacher les patins de leur enfant sur les bancs en bord de piste, si nécessaire.

Les personnes souhaitant assister à l'entraînement peuvent le faire depuis les gradins Sud et doivent respecter la distance de 1.50 mètre ou porter un masque.

Dès le début des entraînements, seule la porte d'entrée principale donnera accès à la patinoire.

Toute personne (parent, accompagnant, ...) entrant dans la patinoire doit remplir la liste permettant le traçage. Un classeur à cet effet est placé à l'entrée de la patinoire.

Un grand merci pour votre compréhension et votre collaboration !